



## Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE  
DE  
TREGUNC

L'an deux mille quinze, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

**Monsieur Olivier BELLEC**

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier - SCAER JANNEZ Régine - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre - DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel - DION Michel - FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc - DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves - GALBRUN Karine - NIMIS Philippe - VERGOS Sylvie - LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita - DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul - SALAUN Fanny - GUYON Yoann - BANDZWOLEK Brigitte - CANTIE René - SINKUIN DANIELOU Gisèle - CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.

**formant la majorité des membres en exercice.**

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

**DEMANDE DE  
SUBVENTION  
NATURA 2000**

Date de convocation : 8 décembre 2015

Marthe LE GUILLOU est nommée secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers  
En exercice : ..... 29  
Nombre de présents : ..... 29  
Nombre de votants : ..... 29

Monsieur DERVOUOT, Adjoint au Maire, rappelle que la Mairie a en charge le portage de l'animation du site NATURA 2000 pour 2016. Un agent est chargé de cette mission à hauteur d'1 ETP.

La commune est financée par l'Etat et l'Europe pour l'animation du document d'objectifs, le DOCOB (sur une base du financement de 0,5 ETP). Depuis mai 2014, la Commune finance une partie du poste (salaire et frais professionnels se décomposant en hébergement, déplacements, repas). Ce complément communal permet alors le déblocage de fonds supplémentaires par l'Europe pour atteindre 1 ETP.

Dans le nouveau dispositif de financement NATURA 2000 instauré récemment, la commune peut également prétendre à bénéficier d'un financement à hauteur de 15 % des frais de personnel, pour couvrir notamment les frais directs de formation, l'achat de matériel...

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
Le caractère exécutoire de cet acte  
transmis au représentant de l'Etat et  
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours  
pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif de Rennes dans un délai de  
deux mois.

## PLAN DE FINANCEMENT 2016

DEPENSES		RECETTES	
Frais de personnels (salaires)	34 560 €	Etat (base)	8 108 €
Frais professionnels (hébergement, déplacements, repas)	1 250 €	Europe (base)	9 142 €
Frais de « structure » (achat de matériel, frais de formation, etc.)	5 183 €	Autofinancement communal	8 723 €
		Europe (abondement lié à l'autofinancement communal)	9 837 €
		Etat/Europe (financement des frais de structure)	5 183 €
<b>TOTAL</b>	<b>40 993 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 993 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de financement et le montant des aides sollicitées,
- autorise Monsieur le Maire à signer ces demandes d'aides.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 16 décembre 2015  
Le Maire  
Olivier BELLEC

